

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 JUIN 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Prior'Yvelines

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 juin 2016
par voie d'affichages
notifiés et
transmis en sous-préfecture
le 29 juin 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 juin 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille seize, le 28 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 juin deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOUX
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Monsieur COMBALAT à Madame RICHARD
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Madame ANDRE à Madame TEA
Madame GOMMIER à Monsieur DEGEORGE

Étaient absents :

Monsieur MIRABELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER : 16 E 09

OBJET : PRIOR'YVELINES

RAPPORTEUR : Madame de CIDRAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Départemental des Yvelines a mis en place en 2015 une nouvelle politique en faveur du logement. L'appel à projet Prior'Yvelines (Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle) en constitue l'outil majeur. Ce programme, doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros, s'adresse aux communes urbaines qui ambitionnent de construire de nouveaux projets de logements diversifiés, de qualité et bien localisés sur leur territoire à horizon des 5 prochaines années

Il s'agit pour le Département d'agir concrètement en faveur de la construction neuve et de soutenir en priorité des projets participant au développement des territoires à potentiel urbain comme les cœurs d'agglomération, les quartiers de gare, de grandes infrastructures de transport, ou en renouvellement urbain.

Le Département propose ainsi aux collectivités, d'une part, une offre d'ingénierie et d'autre part, un partenariat financier des opérations de développement résidentiel.

La durée d'une convention Prior'Yvelines est de cinq années civiles. Une convention peut être signée à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017. Elle prend effet à partir du 1^{er} janvier de l'année de signature.

La procédure Prior'Yvelines se déroule en trois étapes :

1. L'appel à projets qui vise à sélectionner les projets de développement résidentiel et de rénovation urbaine le cas échéant, répondant aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire départemental et aux enjeux locaux de développement.
2. Pour les lauréats de l'appel à projets, une analyse pré-opérationnelle du projet de la collectivité est engagée par le Département en vue de déterminer au plus juste le concours financier du Département au programme de développement résidentiel et de rénovation urbaine.
3. La signature d'une convention avec le Département comprend :
 - la stratégie et les orientations de développement résidentiel de la collectivité
 - l'engagement de construction de logements de la collectivité sur la base d'un objectif fixé de permis de construire accordés sur la période (pour Saint-Germain-en-Laye, l'objectif est de 790 logements sur les cinq prochaines années)
 - le programme et le bilan financier prévisionnel des principales opérations de logements et d'aménagement concourant à l'objectif global
 - les moyens déployés par la collectivité pour garantir le pilotage des opérations, et en assurer leur opérationnalité
 - l'enveloppe prévisionnelle engagée par le Département pour concourir à l'équilibre des opérations de logements ou d'aménagement, pour des raisons de diversification de l'offre de logements, de rénovation urbaine ou de promotion de l'innovation et de qualité.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye porte actuellement deux opérations de renouvellement urbain majeures pour l'avenir de la Ville :

- l'opération de la Lisière Péreire en cours de réalisation doit permettre d'inscrire au titre de l'appel à projet Prior'Yvelines les lots B, D et E pour un total de l'ordre de 300 logements.
- L'opération de renouvellement urbain du site de l'hôpital dont les études préalables en cours feront l'objet dans les prochains mois d'une large concertation. A ce stade, il ne peut donc être indiqué précisément le programme de cette opération qui sera obligatoirement, de par sa localisation et les enjeux urbains attachés, une programmation mixte associant logements et activités avec sans doute de l'ordre de 350 logements dont les permis de construire peuvent être attendus à l'horizon 2020.

Deux programmes immobiliers sont également à l'étude sur l'ancien site de la Caisse d'Allocations Familiales d'une part et au sein du village d'Hennemont d'autre part, pour un total d'environ 150 logements.

La date limite de dépôt des candidatures au programme Prior'Yvelines étant fixée au 30 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à cet appel à projet.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER (procuration à Monsieur DEGEORGE), Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à l'appel à projet Prior'Yvelines mis en place par le Conseil Départemental des Yvelines.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye